

Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforcement du pouvoir d'achat Augmentation exceptionnelle du plafond des chèques-cadeaux distribués aux salariés

Paris, le 24 novembre 2021

N°1706

Du fait des conditions particulières rencontrées pendant l'année 2021, **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, **Olivier Dussopt**, ministre délégué chargé des Comptes publics et **Alain Griset**, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, annoncent une augmentation exceptionnelle à 250 euros du plafond des chèques-cadeaux pouvant être remis aux salariés pour les fêtes de fin d'année 2021. Cette mesure permettra par ailleurs de soutenir le pouvoir d'achat des salariés et l'activité des commerces.

Pour être exonérés de cotisation et de contribution de sécurité sociale, les chèques-cadeaux distribués en particulier par les Comité sociaux et économiques (CSE) doivent être d'un montant inférieur à 171,40 euros. Du fait de la prolongation des mesures sanitaires qui ont de nouveau affecté l'activité des CSE au cours de l'année 2021, ce plafond sera exceptionnellement relevé à 250 euros.

En 2020, le gouvernement avait déjà décidé d'augmenter ce plafond en le doublant (soit 342,80 euros) du fait des contraintes exceptionnelles liées à la situation sanitaire et aux périodes de confinement du printemps et de l'automne 2020.

D'après les émetteurs de chèques-cadeaux, cette mesure, prise début décembre 2020, avait conduit à la distribution de 150 millions d'euros de chèques-cadeaux supplémentaires qui sont venus s'ajouter aux 1,2 milliards d'euros de chèques-cadeaux distribués chaque année à 7,7 millions de salariés.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt

01 53 18 45 26/57 - presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Alain Griset

01 53 18 46 41 - presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr